

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2018**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN-De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Jean-Marc RENARD, Jean-Yves SAUSEY

**Procurations : Irène GIRARD à Marie-José AMAH
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA**

Secrétaire de séance : Jessica NATALINO

Date convocation : 15 mars 2018

N°2018-018

Objet : Marché hebdomadaire - modification du jour et de l'heure

Rubrique : 3.5.2

Rapporteur : Adrien BONNET

Par délibération n° 2015-053 en date du 24 juin 2015, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la création d'un marché hebdomadaire sur la place de la Rivière le samedi matin de 8h00 à 12h30.

Monsieur le Maire rappelle que l'idée première de ce marché était de faire vivre la place de la rivière mais aussi dynamiser le commerce local. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires des commerçants du marché est en baisse. Une nouvelle mise en œuvre de ce service de proximité hebdomadaire apprécié par les habitants est proposée :

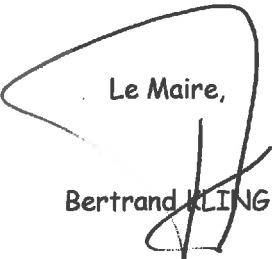
❖ le mercredi de 17h00 à 20h00 (jusque 21h00 si animation particulière sur le marché)
à compter du 11 avril 2018

Après avis favorable de la commission vie locale, sports, culture, associations et démocratie participative en date du 14 février 2018,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve la nouvelle mise en place d'un marché hebdomadaire le mercredi de 17h00 à 20h00
(jusqu'à 21h00 si animation particulière sur le marché) à compter du 11 avril 2018

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place de
ces nouvelles modalités

Le Maire,

Bertrand KLING

